



ACCÈS AUX 'ACCUEIL'

Le retour des réfugiés dans des villes et des cités

Expériences de la Côte d'Ivoire et du Rwanda

Church World Service, New York

Décembre 2016

Table des matières

Remerciements	3
Introduction	4
Contexte politique des retours vers les zones urbaines	4
Recherche sur le terrain	5
Principales constatations	6
Recommandations	9
Étude du cas de la Côte d’Ivoire.....	11
Vue d’ensemble sur la collecte des données	13
Répartition des réponses entre zones urbaines et zones rurales	14
Expériences liées à la fuite	16
Conditions et expériences au cours de l’asile	17
Retour – Prise de décision et processus.....	20
Expériences liées à la réintégration	22
Conclusions	28
Synthèse des réponses de l’enquête auprès des foyers de Bloléquin	30
Annexe 1: Indicateurs pour le suivi des retours urbains et de la réintégration	40
Annexe 2 : Réflexions sur l’usage de tablettes électroniques pour la collecte de données sur le terrain	44

Remerciements

Le financement de ce projet a été fourni par le Bureau du Département d'État (U.S. Department of State's Bureau of Population, Refugees and Migration (PRM) (*Cooperative Agreement SPRMCO-14-CA-1100*). CWS tient à remercier Jyl Kuczynski (PRM) pour son soutien et ses encouragements tout au long du projet ainsi que pour ses commentaires sur les premières ébauches de ce rapport.

Le projet a été géré par Andrew Fuys (CWS, New York), qui est l'auteur principal en charge de ce rapport. Graeme Rodgers (consultant indépendant, New York) a élaboré les outils de collecte des données et préparé l'ébauche initiale de la section présentant une vue d'ensemble de la politique suivie et a apporté des conseils précieux tout au long du projet, ainsi que des commentaires sur les ébauches de ce rapport. La collecte des données au Rwanda a été faite en partenariat avec le campus de Gisenyi de l'Université Indépendante de Kigali [*Kigali Independent University (ULK)*], qui a apporté un soutien opérationnel essentiel au projet.

Le travail sur le terrain en Côte d'Ivoire a été supervisé par Kouamé Aya Charlotte (Consultant indépendant, Abidjan) et Benjamin Bodo (Consultant indépendant). Le travail sur le terrain au Rwanda a été supervisé par Paul Gatemberezi Muzungu (ULK, Gisenyi) et Peter Shema (ULK, Gisenyi). Ces chefs d'équipe talentueux et dévoués ont apporté leur précieuse contribution à l'élaboration de ce rapport, notamment avec les études de cas de la Côte d'Ivoire et du Rwanda, par le biais de : rapports écrits sur les processus de collecte de données quantitatives et qualitatives ; de la conduite d'entretiens semi-structurés et de la préparation des comptes rendus d'entretiens pour analyse ; de la revue des analyses préliminaires quantitatives et qualitatives ; et en apportant des commentaires à l'ébauche des études de cas par pays.

La collecte des données pour l'enquête a été rendue possible grâce au dévouement des équipes d'enquêteurs. En Côte d'Ivoire : Bordier Jean Claude Kpangni ; Konate Hamed ; Kpahe Pehoué Serge ; Koffi Kouame Albert ; Zoue Donhoule Roseline ; Guei Mariette ; et Doueu Ella Joëlle. Au Rwanda : Nsabyaremye Emmanuel ; Habyarimana Egide ; Kairu Mike ; Nkurunziza Anicet ; Manzi Alain ; Bayingana Ismael ; Rugamba Jean Bosco ; et Gakwaya Amani.

Dale Christy (CWS, Nairobi) s'est assuré de l'intégrité des données quantitatives en Côte d'Ivoire comme au Rwanda, et a renseigné les réflexions quant à l'utilisation de tablettes électroniques pour la collecte de données sur le terrain dans l'annexe A. Julia Suryantan (CWS, Jakarta) a apporté des conseils précieux quant à la stratégie d'analyse des données quantitatives et a effectué des tests sur certaines informations quantitatives pour en déterminer la signification statistique. Sandra Vines (CWS, New York) s'est occupée de l'analyse préliminaire des données collectées lors des entretiens de Bloléquin, et a apporté un soutien précieux lors de la communication avec les chefs d'équipe ivoiriens sur le terrain. Halima Adams (CWS, New York) s'est occupée de l'analyse préliminaire des données quantitatives et qualitatives collectées au Rwanda, et a contribué à l'étude du cas du Rwanda. Mia Witte (CWS, New York) s'est occupée de l'analyse préliminaire des données quantitatives collectées en Côte d'Ivoire. Les commentaires du personnel du HCR en Côte d'Ivoire et au Rwanda ont été utiles pour l'élaboration de l'étude. Amal AlBeedh du HCR au Rwanda a aussi fourni des commentaires utiles dans la section concernant l'étude du cas du Rwanda.

CWS remercie de nombreuses personnes en Côte d'Ivoire et au Rwanda qui ont répondu à des sondages et des demandes d'entrevue, et qui ont partagé leurs histoires personnelles du retour à la maison. Nous espérons que ce rapport contribuera à la sécurité et à la dignité pour d'innombrables autres hommes, femmes, filles et garçons vivant en tant que réfugiés qui aspirent un jour à rentrer chez eux.

L'auteur de ce rapport reste le seul responsable de son contenu et de son exactitude.

Introduction

On estime désormais que plus de 60 pour cent des réfugiés dans le monde vivent dans des zones urbaines et de plus en plus d'organisations humanitaires étendent leurs objectifs pour devenir plus engagées auprès des réfugiés et des personnes déplacées vivant dans les villes. Des changements de politiques et des changements opérationnels ont été entrepris dans le but de développer l'accès à la protection, à l'autosuffisance et aux services essentiels pour les réfugiés qui vivent dans les zones urbaines et hors des camps.

L'urbanisation croissante des déplacements forcés crée de nouvelles opportunités et posent de nouveaux défis pour l'élaboration de solutions durables, notamment quant à la capacité et la volonté des réfugiés de retourner vers leurs pays d'origine et la perspective d'une augmentation des retours vers les villes plutôt que vers les zones rurales. Avec le soutien du Département d'État pour la Population, les Réfugiés et les Flux Migratoires [U.S. Department of State's Bureau for Population, Refugees and Migration (PRM)], CWS a entrepris ce projet de recherche dans le but d'identifier les facteurs qui sont liés au succès relatif du retour des réfugiés vers les zones urbaines. De manière plus spécifique, CWS a cherché à explorer les relations entre deux variables – (a) la zone de provenance dans le pays d'origine et (b) le lieu d'installation dans le pays d'asile – et la capacité des réfugiés à retourner et se réintégrer avec succès dans des zones urbaines.

Le projet s'est basé à la fois sur un examen de la politique pertinente en matière de rapatriement librement consenti parmi les réfugiés urbains et les réfugiés hors des camps, et sur la recherche sur le terrain menée en Côte d'Ivoire et au Rwanda. La collecte de données s'est concentrée sur Gisenyi, au Rwanda, une ville régionale de 106.000 habitants, et sur Bloléquin, en Côte d'Ivoire, une ville qui compte un peu plus de 30.000 personnes. Ceci a permis d'examiner les dynamiques de retour et l'urbanisation dans le contexte des petites agglomérations qui peuvent ne pas bénéficier de la même attention de la part des chercheurs ou des organisations humanitaires que le feraient les grandes zones urbaines.

Ce rapport en français basé sur l'étude s'inspire du résumé exécutif du rapport en anglais et inclut un aperçu du contexte politique entourant les retours urbains, la recherche entreprise sur le terrain et les principales constatations et recommandations.¹ Il comprend également une étude de cas de la Côte d'Ivoire et un tableau qui résume les données quantitatives recueillies auprès des personnes interrogées à Bloléquin. Enfin, un ensemble d'indicateurs recommandés est inclus dans les annexes et peut être utilisé pour observer les retours et la réintégration dans des conditions urbaines, il apporte également des éléments de réflexion quant à l'utilisation de tablettes électroniques pour la collecte de données sur le terrain.

Contexte politique des retours vers les zones urbaines

La politique urbaine du HCR (L'Agence Nations Unies pour les réfugiés) (2009) et l'alternative à la politique des Camps (2014) ont montré des progrès importants non seulement au regard de la légitimité de la présence des réfugiés dans les zones urbaines hors des camps, mais aussi pour la reconnaissance du fait que les personnes qui ont été forcées à l'exil sont représentées disposent d'une agence et prennent des décisions rationnelles dans le simple but de vivre dans

¹ Le rapport complet en anglais est disponible sur le site de CWS, www.cwsglobal.org, et comprend une analyse plus détaillée des ouvrages et des cadres politiques ainsi qu'une étude complète du cas du Rwanda.

les meilleures conditions de sécurité et de dignité possibles. Ces deux documents sur la politique suivie ont pour vocation d'informer sur la poursuite de solutions durables, bien qu'ils tendent à se concentrer sur des principes généraux plutôt que sur des exemples spécifiques sur la manière dont l'urbanisation pourrait être prise en compte dans l'organisation et la mise en œuvre du rapatriement volontaire ou d'autres solutions durables. Deux principes sont ainsi énoncés indiquant que l'autosuffisance constitue un moyen de protection et que les processus de développement peuvent et doivent être retenus lorsqu'ils répondent aux déplacés en milieu urbain ou hors du cadre des camps.

Un examen de la politique du HCR sur le rapatriement volontaire montre que la plus récente directive, publiée en 2008, reflète une meilleure prise de conscience de l'importance du retour et de la réintégration vers les zones urbaines et les implications plus larges de l'urbanisation par le déplacement forcé, sur le retour et la réintégration des réfugiés. Ce fait marque une évolution par rapport à la directive précédente, publiée en 1996 et en 2004, qui ne mentionnait pas de défis spécifiques posés par le retour vers les zones urbaines ou ne faisait que constater les risques de retour vers les villes plutôt que vers des zones d'origine, présumées rurales.

Entre temps, une étude documentaire du HCR sur les projets menés en 2009 a constaté que la réintégration urbaine devenait un concept accepté, mais indiquait cependant que les changements relatifs à la mise en œuvre et au contenu du programme n'avaient pas encore eu lieu. Les processus d'inscription restaient largement basés sur l'hypothèse établissant que « l'intention de retour » signifiait « intention de retour vers le lieu d'origine », sans se demander s'il s'agissait du véritable souhait du réfugié. L'anticipation des retours spontanés n'était pas prise en compte dans le planning de la réintégration et le contrôle avait tendance à être basé sur le district ou la province, mais ne permettait pas la ventilation des données par municipalité ou par quartier. Ces observations furent réitérées dans une étude documentaire de la Banque mondiale menée en 2015 qui a observé que l'urbanisation, dans le cadre des déplacements forcés, devenait un phénomène permanent, et non plus temporaire, et que les retours organisés ne constituaient qu'une partie des retours des réfugiés vers les pays d'origine.

En gardant ce contexte politique à l'esprit, l'installation des réfugiés en zone urbaine dans les pays d'asile et les retours vers des zones urbaines ou autres zones hors des camps peuvent présenter des opportunités et des défis, dont, notamment : (a) l'assurance d'une participation forte et significative des réfugiés urbains dans l'organisation et la mise en œuvre d'initiatives de rapatriements ; (b) le développement de mesures incitatives réalistes et innovantes afin que les réfugiés urbains bien intégrés retournent volontairement dans leur pays d'origine ; et (c) l'identification de mécanismes de migration supplémentaires qui pourraient rendre les retours urbains plus durables. Les constatations principales et les recommandations (sections 6 et 7 du rapport) ont pour but d'y répondre ainsi qu'aux autres hypothèses énoncées dans les directives politiques concernées.

Recherche sur le terrain

Le but de ce projet d'étude était d'identifier et d'explorer les facteurs contribuant au succès relatif du retour des réfugiés vers les zones urbaines en Côte d'Ivoire et au Rwanda. De manière plus spécifique, CWS a cherché à explorer les relations entre deux variables – (a) la zone de provenance dans le pays d'origine et (b) le lieu d'installation dans le pays d'asile – et la capacité des réfugiés à retourner et se réintégrer avec succès dans les zones urbaines.

Le projet a eu recours à plusieurs méthodes pour la collecte des informations de base sur le terrain, en incorporant des données à la fois quantitatives, collectées lors des enquêtes effectuées auprès des foyers, et qualitatives, recueillies par le biais d'entretiens semi-structurés. L'enquête auprès des foyers a permis de recueillir des informations sur les variables subjectives socioéconomiques, démographiques et personnelles. Il s'agissait d'informations relatives aux expériences vécues lors de la fuite et pendant l'exile, à la prise de décision quant au rapatriement, et aux processus de retour et de réintégration. Les entretiens ont permis d'analyser les nuances et les complexités sociales liées au retour des réfugiés vers les zones urbaines et, tout comme les enquêtes effectuées auprès des foyers, ont suscité des réponses relatives à leurs expériences liées à la fuite, à l'asile, à la prise de la décision de retour et au processus de réintégration.

L'étude sur le terrain a été effectuée à Bloléquin, en Côte d'Ivoire en août et en septembre 2015 et à Gisenyi, au Rwanda, en avril 2016. CWS avait inclus 552 participants à l'enquête effectuée auprès des foyers à Bloléquin, 416 participants à l'enquête effectuée à Gisenyi, ainsi que 20 participants aux entretiens dans les deux agglomérations. Lors de la comparaison de ces deux études de cas, des différences contextuelles et des variations dans les caractéristiques de l'échantillon interrogé méritent d'être notées :

Côte d'Ivoire	Rwanda
Retours dans une petite ville (centre local)	Retours dans une grande ville (centre régional)
Légère majorité de rapatriés basés dans des camps (62%)	Faible majorité de rapatriés ayant séjourné hors des camps (53%)
Contexte d'asile urbain négligeable (6%)	Contexte d'asile urbain faible mais non négligeable (~ 25%)
Retours des foyers relativement récents (trois à quatre ans auparavant)	Retours des foyers relativement anciens (~ 20 ans auparavant)

Principales constatations

Les deux études de cas ont été renforcées ou élargies en ce qui concerne les déplacements urbains et le rapatriement identifiés dans la section sur la synthèse des politiques suivies. Des résultats suggèrent que certaines hypothèses émises dans la documentation de la politique et les ouvrages universitaires peuvent nécessiter une plus grande attention, ou peuvent se refléter davantage dans certains contextes de retours que dans d'autres. Les principales constatations sont les suivantes :

Première constatation : l'urbanisation intervient à de multiples étapes tout au long des processus de déplacement forcé et de retour. Les constatations de l'enquête suggèrent que, non seulement on assiste à une urbanisation, mais que cette urbanisation intervient à différentes étapes du déplacement et du retour : (a) déplacement forcé vers le pays d'asile ; (b) nouveau déplacement à l'intérieur même du pays d'asile ; (c) retour vers le pays d'origine ; et (d) migration interne après le retour à l'intérieur même du pays d'origine. Cette constatation donne raison aux approches de la politique qui considèrent que l'urbanisation liée au déplacement n'est pas un phénomène temporaire et que l'augmentation du flux migratoire vers

des zones d'asile qui ne sont pas des camps et les retours vers les zones urbaines devraient être anticipés et pris en compte dans la planification des processus.

Deuxième constatation : les rapatriés urbains qui ont vécu l'exil hors des camps ont tendance à être moins dépendants de l'aide extérieure et à trouver des activités rémunérées variées lors de l'exil, par rapport aux rapatriés en provenance de camps. La documentation de la politique et les ouvrages universitaires ont noté que les conditions urbaines en dehors des camps offrent de meilleures opportunités aux réfugiés pour entreprendre des activités lucratives par rapport aux conditions rencontrées dans les camps ou dans des zones rurales éloignées. Les réponses à l'enquête effectuée auprès des foyers ont indiqué que les rapatriés urbains qui n'avaient pas séjourné dans des camps ont eu, selon eux, accès à une plus grande variété d'activités lucratives pendant leur exil, que ce soit sous la forme d'activités commerciales, d'un emploi ou d'un commerce. Les rapatriés urbains en provenance de camps ont eu plus tendance à avoir recours à de l'aide extérieure comme source principale de subsistance. Bien que ceci ne confirme pas l'existence d'un enrichissement, cela suggère qu'un environnement différent de celui d'un camp soit plus propice à un enrichissement que dans un camp.

Troisième constatation : un environnement autre que celui d'un camp permet toujours aux réfugiés d'avoir accès à des services essentiels, mais à des coûts différents de ceux rencontrés dans les camps. Les taux d'inscription du HCR et l'accès régulier à l'assistance étaient presque universels dans le cas de la Côte d'Ivoire et, dans les cas du Rwanda comme de la Côte d'Ivoire, ces taux se sont avérés être beaucoup plus élevés pour les rapatriés des camps que les rapatriés hors des camps. De même, les sous-groupes dans les camps ont rapporté avoir un meilleur accès aux soins de santé et à l'éducation que les sous-groupes hors des camps. L'enquête auprès des ménages n'a pas demandé aux participants si les services étaient inaccessibles ou tout simplement n'étaient pas utilisés quand ils étaient en exil.

Quatrième constatation : les réfugiés hors des camps sont plus susceptibles de rentrer dans leur pays plus tôt et de retourner « spontanément » dans les zones urbaines que les réfugiés basés dans des camps. Dans les cas de la Côte d'Ivoire et du Rwanda, les rapatriés qui n'étaient pas dans des camps ont indiqué pour la plupart être revenus plus tôt que les rapatriés qui étaient dans des camps. Dans le cas de Bloléquin, les retours en provenance de lieux autres que les camps ont débuté au moins un an avant que le rapatriement assisté par le HCR n'ait été officiellement lancé. Cela confirme l'hypothèse énoncée dans les politiques récentes selon laquelle les circonstances de retour sont différentes pour les rapatriés urbains ou qui ne proviennent pas de camps, qui peuvent être habitués à une plus grande liberté de mouvement, d'autosuffisance et d'autonomie par rapport aux réfugiés vivant dans des camps.

Cinquième constatation : les perceptions des conditions dans les pays d'origine sont un facteur clé dans les retours volontaires vers les zones urbaines, bien que les facteurs de « poussée » jouent toujours un rôle. La perception d'amélioration des conditions dans le pays d'origine a été le principal facteur constaté dans les réponses aux enquêtes auprès des ménages. Une minorité de participants ivoiriens, soit environ 25% de l'échantillon de Bloléquin, indique que la détérioration des conditions pendant l'asile était le principal facteur, et un certain nombre de réponses obtenues lors des entretiens indiquait que c'était un facteur qui avait influencé leur décision. Bien que les participants aient généralement indiqué que leur décision de retourner vers leur pays était volontaire, il est possible que les options se soient imposées au fur et à mesure du temps passé en exil, en particulier pour les réfugiés basés dans les camps qui dépendaient de l'aide fournie.

Sixième constatation : la qualité du logement est une préoccupation pour les rapatriés en milieu urbain, même après l'obtention d'une habitation permanente. L'étude a révélé que si la majorité des rapatriés urbains a pu accéder à un logement permanent, cela ne signifie pas que la qualité de celui-ci soit adéquate, en particulier du point de vue subjectif des rapatriés. Le surpeuplement a été rapporté par plusieurs personnes interrogées à Abidjan et à Bloléquin, à tel point que certains ménages plus importants ont déclaré avoir dû se séparer afin que tous les membres de la famille puissent être logés. Des menaces d'expulsion et un logement de mauvaise qualité ont également été rapportés par les participants ivoiriens. Entre-temps, un quart des participants de Gisenyi n'ont pas fait mention d'un logement permanent et plusieurs personnes interrogées ont également exprimé leur mécontentement par rapport au coût élevé du logement ou à l'absence de possibilité d'accès à la propriété. Objectivement, ces faits peuvent ne pas être considérés comme des indicateurs d'accès insuffisant au logement, mais subjectivement, ils peuvent être la cause d'un sentiment négatif à l'égard du logement pour au moins une partie des rapatriés urbains, même s'ils sont déjà bien engagés dans le processus de réintégration.

Septième constatation : des problèmes économiques peuvent exister, même si les taux d'emploi sont élevés, et peuvent être plus importants pour les rapatriés urbains qui ont fui les zones rurales. L'accès à l'emploi, en particulier pour les personnes qui ont fui les zones rurales et qui manquent de compétences en rapport avec les marchés de l'emploi urbain, constitue un défi qui a été constaté dans les débats sur la politique suivie. En Côte d'Ivoire, l'étude n'a pas révélé de différences significatives dans les taux d'emploi entre les sous-groupes d'origine urbaine et ceux d'origine rurale. Elle a cependant constaté une nette différence dans la façon dont la tendance des revenus était perçue entre les rapatriés d'origine urbaine et ceux d'origine rurale vers la ville, les rapatriés d'origine rurale étant beaucoup plus susceptibles d'indiquer que la situation concernant les revenus s'aggravait. Cela peut indiquer l'existence de difficultés économiques que les outils de l'enquête n'auraient pas décelées, telles que l'impact causé par la perte de terres ou de biens. Même parmi les rapatriés d'origine urbaine, les réponses recueillies lors des entretiens indiquent que de nombreux ménages à Bloléquin restent en « mode de survie » et font ce qu'ils peuvent, mais rencontrent des difficultés à joindre les deux bouts.

Huitième constatation : L'agriculture de subsistance fait partie des stratégies de subsistance des ménages dans le contexte des retours urbains. À Bloléquin, plus de 60% des rapatriés urbains ont indiqué qu'ils avaient accès à la terre pour la cultiver, tout comme 39% des rapatriés urbains de Gisenyi. Parmi ceux qui ont accès à la terre, la grande majorité - plus de 90% dans les deux cas - a déclaré que les terres étaient utilisées de façon productive. La majorité dans les deux endroits consomme principalement les produits agricoles plutôt que de les vendre sur le marché, ce qui laisse supposer que la production peut contribuer à la sécurité alimentaire des ménages.

Neuvième constatation : Les relations sociales sont disponibles pour certains rapatriés urbains, mais pas tous (ceci pourrait dépendre de la provenance des rapatriés, urbaine ou rurale). Dans les cas de la Côte d'Ivoire et du Rwanda, le soutien de la part de la famille a été rapporté par un peu plus de la moitié des participants et le soutien par des personnes autres que la famille a été rapporté par environ un tiers de tous les participants, suggérant ainsi que les réseaux sociaux jouent un rôle dans la réinsertion pour certains, mais pas pour tous. De façon notable, l'étude a révélé peu de différence dans le niveau de soutien apporté aux rapatriés urbains et ruraux par les membres des familles. À Bloléquin, les rapatriés d'origine urbaine vers une ville étaient plus susceptibles d'avoir bénéficié d'un soutien de la part de leur

famille que les rapatriés d'origine rurale, ce qui suggère que ces derniers étaient plus susceptibles d'avoir perdu contact avec leur réseaux familial ou que ce réseau ne s'était pas « étendu » dans la ville. Au Rwanda, le niveau de soutien de la part de personnes autres que la famille a été indiqué par un pourcentage plus élevé chez les rapatriés d'origine rurale que chez les rapatriés d'origine urbaine, par contre, aucune différence de soutien de la part de personnes autres que la famille n'a été constatée dans le cas de la Côte d'Ivoire.

Dixième constatation : les taux de criminalité plus élevés dans les grandes zones urbaines peuvent avoir des effets négatifs sur la sécurité et la sûreté des rapatriés. Les préoccupations au sujet de la criminalité et de la sécurité figuraient en bonne place dans les réponses aux entretiens à Abidjan, où les rapatriés ont noté la présence accrue de bandes de jeunes armés et de crimes violents, y compris les vols à main armée et les meurtres. Cette préoccupation n'a pas été observée dans les réponses à Boléquin ou à Gisenyi, deux zones urbaines plus petites. Les réponses à l'enquête dans ces endroits indiquaient un fort sentiment de sécurité et, lorsque des préoccupations en matière de sécurité étaient exprimées, celles-ci n'étaient pas liées à la criminalité générale ou au désordre.

Onzième constatation : les liens sociaux avec les personnes dans les pays d'asile sont souvent maintenus, même si la migration circulaire n'est pas nécessairement évidente. Une hypothèse retenue par la documentation sur les retours dans le contexte de l'urbanisation établit que la migration circulaire se produit dans le cadre du rapatriement, en particulier en ce qui concerne la recherche de moyens de subsistance. L'étude n'a pas identifié d'exemples de cette tendance dans les réponses aux entretiens, bien que la majorité des rapatriés ivoiriens interrogés à Abidjan et à Boléquin aient indiqué qu'ils restaient en contact avec des amis ou de la famille se trouvant dans le pays d'asile. Les liens sociaux étaient moins évidents chez les rapatriés de Gisenyi, bien que plusieurs d'entre eux aient affirmé qu'ils avaient toujours des liens avec des amis, de la famille ou des relations d'affaires en RDC, et que trois d'entre eux aient indiqué qu'ils voyageaient périodiquement en RDC.

Recommandations

Les résultats de l'étude renforcent empiriquement l'hypothèse selon laquelle l'urbanisation se produit parallèlement aux déplacements forcés et la dynamique présente en milieu urbain et hors des camps doit être prise en compte dans la politique et les opérations de rapatriement volontaire. Les recommandations basées sur ces résultats incluent :

A. Anticiper une urbanisation accrue par le retour des réfugiés

L'étude du CWS a montré que l'urbanisation se déroulait à toutes les phases du déplacement forcé (c'est-à-dire, la fuite, l'asile, le retour et l'après retour). Cette constatation, ainsi que des études plus larges qui mettent en évidence l'urbanisation comme une tendance mondiale, suggèrent que lorsque les retours volontaires ont lieu, ceux-ci sont plus susceptibles d'être associés à l'urbanisation. Les mises à jour des directives opérationnelles sur le rapatriement volontaire devraient reconnaître que le retour des réfugiés, en provenance de zones urbaines ou d'autres zones hors des camps, peut transformer de façon importante les relations entre les villes et les campagnes. En particulier, le retour vers le lieu d'origine ne devrait pas être considéré comme un fait « par défaut », au même titre que les réfugiés d'origine rurale revenant dans les villes ou les migrations après le retour, depuis les zones rurales vers les zones urbaines, ne devraient pas être vus comme un « échec » de la réintégration.

D'un point de vue opérationnel, cela pourrait commencer au moment de la collecte des informations auprès des rapatriés éventuels dans les pays d'asile, et se poursuivre par le suivi des rapatriés après le rapatriement. La collecte d'informations dans le cadre de l'enregistrement du rapatriement volontaire pourrait, par exemple, permettre de recueillir des informations sur les types d'endroits où vivaient les ménages avant leur fuite et pendant leur exil. La collecte d'informations pourrait également permettre de demander explicitement si les réfugiés envisagent un retour vers un lieu différent de celui qu'ils avaient fui, afin de ne pas supposer que le retour signifie le retour vers le lieu d'origine.

B. Explorer de nouvelles routes pour le retour des réfugiés en provenance de zones urbaines ou de lieux autres que des camps

Les structures de rapatriement doivent aller au-delà du droit au retour des réfugiés qui se trouvent dans des zones urbaines ou hors des camps, et explorer des options le permettant, mais d'une manière qui reconnaît les caractéristiques et les défis spécifiques de la vie des réfugiés en dehors des camps. Sur le plan opérationnel, cela pourrait inclure la participation des réfugiés qui ne sont pas dans des camps aux enquêtes sur les intentions, aux activités d'inscription ou de vérification, ou à d'autres activités entreprises dans les pays d'asile en prévision des retours volontaires. Compte tenu des résultats de l'étude, les travaux préparatoires devraient commencer tôt avec les réfugiés qui ne sont pas dans des camps, car ils ont tendance à retourner vers les zones urbaines plus tôt que les réfugiés qui sont dans des camps.

Prendre en considération les rapatriés urbains spontanés dans le cadre des activités de rapatriement, y compris dans le suivi des conditions de retour et de réintégration, pourrait élargir ou renforcer les itinéraires de retour depuis les zones urbaines et les zones hors des camps. Cela est fondé sur la conclusion de l'étude selon laquelle les réfugiés hors camps étaient plus susceptibles de retourner dans les zones urbaines de manière « spontanée » plutôt que par l'intermédiaire du dispositif mis en place par le HCR. L'aide délibérée apportée à ce groupe, comme l'élargissement des possibilités d'inscription pour une assistance ou de contribution aux activités de suivi, peut accroître l'accès des rapatriés spontanés aux services essentiels et assurer que la conception du programme intègre les besoins de ce groupe.

C. Promouvoir le rapatriement par les liens sociaux plutôt que par la rupture

L'une des grandes forces des politiques les plus récentes du HCR est leur reconnaissance du fait que l'élargissement des options en milieu urbain et hors des camps peut bénéficier aux communautés d'accueil et aux gouvernements, ainsi qu'aux réfugiés eux-mêmes. Les réfugiés, y compris ceux situés en dehors des camps, devraient continuer à bénéficier d'un appui pour accéder à des informations actualisées et précises sur les conditions dans les pays d'origine. Cela devrait inclure des informations sur les petites agglomérations et les villes, étant donné que les améliorations dans le pays d'origine étaient la principale motivation du retour pour une majorité de rapatriés urbains.

Pour les réfugiés qui expriment une intention de retourner vers des zones urbaines ou qui sont susceptibles de retourner vers des zones urbaines, une « orientation de réintégration » interactive avant le retour pourrait aider les rapatriés urbains potentiels à se préparer de manière adéquate. Ceci pourrait donner un aperçu de l'accès aux services publics, à la documentation civile, aux logements et aux marchés du travail dans les zones urbaines, ainsi

que d'autres thèmes identifiés par les rapatriés urbains éventuels, soit sur la base des résultats des visites exploratoires ou des informations disponibles sur les conditions existantes dans le pays d'origine.

Les rapatriés potentiels vivant dans des lieux autres que les camps, et en particulier dans les zones urbaines, sont plus susceptibles de participer à une plus grande variété d'activités de subsistance. Dans la mesure où l'accès aux moyens de subsistance est accru (y compris, mais sans s'y limiter, les biens matériels), il semble probable que les réfugiés tiendront compte de ces moyens au moment de savoir si, quand et vers quelle destination ils vont retourner. Travailler avec les réfugiés urbains sur l'identification des moyens, ou la planification stratégique d'autres moyens de subsistance, pourrait les aider à trouver les ressources nécessaires pour tirer profit des acquis humains, financiers, sociaux et peut-être même physique, dont ils auraient bénéficié en exil et ainsi améliorer leur autosuffisance après leur retour.

D. Améliorer le suivi des retours en milieu urbain

L'un des objectifs de ce projet était de contribuer aux outils de suivi qui pourraient être appliqués dans les contextes de retours urbains et de réintégration. À titre de contribution à cet ensemble de recommandations, CWS a étudié un petit échantillon de rapports de suivi et d'évaluation des retours volontaires existants, produits par le HCR et ses partenaires. Ces rapports ont indiqué que le suivi était devenu plus important et systématiquement intégré aux opérations de retour et de réintégration au cours de la dernière décennie. Ce fait devrait constituer un point de départ pour adapter le suivi de manière à collecter toutes les informations pertinentes pour les retours urbains. En règle générale, le suivi pourrait permettre de mieux ventiler les données par quartier ou par municipalité, ce qui pourrait améliorer l'application des résultats dans des lieux urbains précis.

CWS a identifié un certain nombre d'indicateurs qui pourraient être utilisés pour améliorer le suivi des retours volontaires et de la réintégration en milieu urbain, en se basant sur des zones dans lesquelles des constatations notables ou concrètes ont été faites dans les deux études de cas. Ces indicateurs, présentés à l'annexe 1, sont destinés au HCR, ses partenaires d'exécution, aux autorités locales ou aux associations communautaires pour le suivi de la réintégration en milieu urbain. Ils pourraient également être utilisés dans les enquêtes de référence au sein des communautés urbaines recevant des rapatriés pour établir des repères permettant de comparer les réponses des rapatriés.

Étude du cas de la Côte d'Ivoire

En novembre 2010, la Côte d'Ivoire a connu sa première élection présidentielle en 10 ans. La commission nationale des élections a déclaré le candidat de l'opposition vainqueur avec 54 pour cent des suffrages ; cependant, le président en place s'est proclamé vainqueur et a refusé de laisser le pouvoir. Cette prise de position a été le point de départ de la deuxième guerre civile survenue en moins de dix ans et a provoqué le déplacement forcé d'environ un millions d'ivoiriens, y compris des dizaines de milliers d'entre eux qui ont fui vers les pays limitrophes

pour se protéger par l'obtention du statut de réfugiés.² La violence était la plus intense dans la région ouest du pays, c'est là qu'en février 2011, les troupes loyalistes ont tenté de fermer la frontière avec le Liberia vers lequel les réfugiés ivoiriens fuyaient.

Les régions occidentales de la Côte d'Ivoire, incluant l'ancienne région de Moyen-Cavally, avaient vu arriver des flots de migrants importants depuis l'indépendance du pays. Répondant à la demande en main d'œuvre du secteur agricole, les migrants arrivèrent dans la région depuis d'autres zones de la Côte d'Ivoire, mais aussi comme immigrants en provenance de pays voisins. Les tensions générées par l'accès au territoire et les conflits sur la nationalité – elles-mêmes interconnectées – ont créé un terrain propice à une escalade du conflit.³

Le Code de la nationalité de 1972, en vigueur au moment des conflits de 2003 comme de 2010-2011, était basé sur la règle du *ius sanguinis*, c'est-à-dire que la nationalité ivoirienne provenait du fait qu'au moins un des parents était un citoyen ivoirien.⁴ La loi nationale de 1998 portant sur l'acquisition des terres interdit aux personnes qui n'ont pas la nationalité ivoirienne d'acheter des terres et, associée à la loi sur la nationalité, a conduit certaines factions à remettre en question la validité de l'accès à la terre des migrants et de leur descendance. Alors que plus de la moitié des ivoiriens vivent dans des zones urbaines, les crises économiques et un taux de pauvreté croissant (il atteignait 43 % en 2008) ont entraîné une migration depuis les villes vers les zones rurales dans les années qui ont précédé le plus récent conflit, augmentant de ce fait la concurrence pour les ressources provenant de la terre.⁵

La plupart des réfugiés en provenance de la région occidentale du pays a fui vers le Liberia voisin. Au début de la crise des réfugiés, une majorité a recherché une protection au sein des communautés hôtes du Liberia, y compris un nombre estimé de 29 000 réfugiés à Zwedru, le principal centre urbain du comté de Grand Geddeh dans l'est du Liberia (PDES 2011). En juillet 2011, le gouvernement du Liberia a adopté une politique de délocalisation qui encourageait les réfugiés à s'installer dans des camps de réfugiés désignés avant décembre 2012. Le camp Solo dans le sud-est du Liberia a ouvert en avril 2011, faisant partie de six camps de réfugiés devant être établis, et a été le lieu de résidence de nombreux candidats au retour basés dans les camps qui ont été interviewés dans le cadre de l'étude CWS.

En août 2011, les gouvernements du Liberia, de la Côte d'Ivoire et le HCR ont signé un accord tripartite pour le rapatriement volontaire des réfugiés ivoiriens. Le rapatriement volontaire orchestré par le HCR a commencé en octobre 2011, époque à laquelle un rapatriement spontané (c'est-à-dire non assisté) avait déjà commencé. La majorité des 220 000 réfugiés ivoiriens qui avaient recherché une protection au Liberia était depuis rentrée en Côte d'Ivoire, beaucoup d'entre eux, mais pas tous, grâce à l'aide du HCR. Certaines zones de l'ouest de la Côte d'Ivoire ont subi des destructions massives des habitations, des moyens de subsistance et

² Voir UNHCR, "Cote d'Ivoire on the edge," 2011 <http://www.unhcr.org/en-us/cote-divoire-edge.html>; et IDMC, "IDPs rebuilding lives among a delicate peace," Novembre 2012, <http://www.internal-displacement.org/sub-saharan-africa/cote-divoire/2012/idps-rebuilding-lives-amid-a-delicate-peace>.

³ Voir Human Rights Watch, *That Land is My Family's Wealth: Addressing Land Dispossession after Cote d'Ivoire's Post-Election Conflict*, Octobre 2013, <https://www.hrw.org/report/2013/10/09/land-my-familys-wealth/addressing-land-dispossession-after-cote-divoires-post>.

⁴ Le Code de la nationalité a été modifié en 2013, et offre désormais des conditions plus larges d'accession à la nationalité pour les résidents nés à l'étranger et à leurs descendants en se basant sur leur date d'arrivée dans le pays. Voir HRW: 2013.

⁵ Voir UN Security Council, *Special report of the Secretary-General on the United Nations Operation in Cote d'Ivoire*, Mars 2013, http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/2013/197.

des installations assurant les services essentiels (CARE et al 2011, UNGA 2013). L'étude a jugé utile de considérer le retour et la réintégration à travers le prisme de l'intégration sociale et économique, ainsi que de la protection légale et physique, avec une attention portée aux défis qui peuvent être rencontrés par les foyers de rapatriés les plus vulnérables.⁶

Vue d'ensemble sur la collecte des données

L'étude sur le terrain a été effectuée à Bloléquin et à Abidjan en août et septembre 2015, incluant la collecte de données de l'enquête parmi les foyers à Bloléquin et des entretiens semi-encadrés sur les deux sites. L'équipe de l'étude sur le terrain comportait deux consultants ivoiriens, huit enquêteurs recrutés localement ainsi qu'un spécialiste de l'intégrité des données.

La ville de Bloléquin compte une population d'environ 32 000 habitants et est le siège du département administratif du même nom qui compte une population d'environ 120 000 personnes.⁷ Elle représentait le cinquième plus grand centre urbain (ville ou petite agglomération) dans l'ancienne région du Moyen-Cavally avant que les nouvelles zones administratives soient établies en 2011. La ville constitue une plateforme commerciale pour les fermiers et les marchands des communautés rurales alentours. Bloléquin a été pris comme site principal pour l'étude sur le terrain suite à une mission de préparation en Côte d'Ivoire effectuée en 2015 au cours de laquelle le CWS avait discuté des points principaux et des objectifs du projet avec le bureau national du HCR ainsi qu'avec d'autres acteurs locaux.

Grâce à l'enquête dans les foyers, les données ont été collectées à partir d'un total de 552 participants dans quatre quartiers de Bloléquin : Kéibly, Guéré, Colonel et Gama. La sélection s'est concentrée sur ces quartiers à cause de leur taux élevé de personnes rapatriées.

Les enquêteurs ont voulu effectuer l'enquête auprès de foyers connus comme étant des familles rapatriées dans ces quartiers. Certains chefs de famille n'étaient pas disponibles ou ne se trouvaient pas chez eux au moment où les enquêteurs ont effectué leur enquête et n'ont donc pas été inclus (le taux de réponse global n'a pas été enregistré). Quelques foyers de rapatriés n'ont pas souhaité participer à l'enquête, mais ils constituaient l'exception à la règle.

Quartier	Nombre de foyers interrogés
Keibly	150
Guere	204
Gama	135
Colonel	63
Total Bloléquin	552

Tableau 1 : Répartition par quartier des enquêtes effectuées auprès des foyers à Bloléquin

276 hommes et 276 femmes ont été interviewés, représentant ainsi un nombre égal de participants pour les deux sexes. L'âge moyen des participants à l'enquête était de 37 ans et l'âge moyen local était de 40 ans. La vaste majorité des 552 participants, soit 96 %, avait fui la

⁶ En Septembre 2013, environ 700 000 personnes en Côte d'Ivoire étaient sans documents officiels, apatrides, ou en cours de vérification de leur nationalité. Voir Mahoney 2013.

⁷ D'après le recensement national de 2014, Bloléquin occupe le 53ème rang en termes de taille parmi les 104 départements de Côte d'Ivoire, ou approximativement la moyenne. Environ 70% des départements du pays comptent une population de 200,000 au maximum. Voir : www.citypopulation.de/CotedIvoire-Cities.html et www.citypopulation.de/php/ivorycoast-admin.php.

Côte d'Ivoire en 2011. Dans ce panel, les rapatriements ont surtout eu lieu entre 2011 et 2014 avec des pointes en 2012 et 2013.

Des entretiens semi encadrés, pour collecter des informations qualitatives sur la fuite, le retour et la réintégration, ont été effectués en utilisant un ensemble standard de questions spécialement élaborées pour l'enquête. Les entretiens ont été effectués auprès de 20 rapatriés à Bloléquin et à Abidjan pour un total de 40 entretiens. En incluant Abidjan, CWS a voulu identifier et comparer des tendances qualitatives entre l'expérience vécue par les rapatriés de Bloléquin, une ville, et ceux d'Abidjan, un grand centre urbain.

À Bloléquin, les interviews ont été effectuées au sein de quatre quartiers où les enquêtes dans les foyers avaient été faites. À Abidjan, les interviews ont été effectuées dans les communes de Yopougon, Abobo, Attécoubé, Cocody, Marcory et dans la sous-préfecture de Bingerville. Ces sites ont été choisis après consultation du HCR et des responsables des associations de la communauté des rapatriés. À Abidjan comme à Bloléquin, les participants ont été choisis sur la base d'un échantillonnage fonctionnel, en sélectionnant un panel varié de participants en fonction de l'âge, du sexe et du statut socio-économique.

Répartition des réponses entre zones urbaines et zones rurales

Il a été demandé aux participants d'indiquer leur situation géographique principale (a) avant leur fuite (b) dans le pays d'asile et (c) après leur retour en Côte d'Ivoire. Les options de réponses étaient regroupées pour refléter les sites urbains (Ville ou grande agglomération) ou les sites ruraux (village ou « bush », c'est-à-dire des lieux non-établis comme les forêts ou les camps dans un contexte d'asile). CWS a concentré son analyse sur le groupe des rapatriés urbains, c'est-à-dire, les participants qui ont indiqué que leur lieu de retour était une ville ou une grande agglomération.

Lieu d'installation au retour d'exode	Nombre	Pourcentage
Zone urbaine (ville)	422	76.4%
Zone rurale (village, bush)	130	23.6%

Tableau 2 : Lieu d'installation, à leur retour, des rapatriés dans l'échantillon de Bloléquin



Figure 1 : Carte de la Côte d'Ivoire (Source : <http://fidpress.blogspot.com/2013/04/maps-of-ivory-coast.html>)

Le premier point de comparaison utilisé par CWS dans son analyse des réponses à l'enquête effectuée auprès des foyers a été le lieu d'origine. Comme on le voit dans le tableau ci-dessous, la proportion entre les participants était à peu près de 60/40 en termes d'origine urbaine ou rurale, en se basant sur les réponses portant sur le lieu d'origine avant l'exil.

Lieu d'origine avant l'exode	Nombre	Pourcentage
Origine urbaine (ville)	334	60,5%
Origine rurale (village, bush)	218	39,5%

Table 3 : Origine des rapatriés dans l'échantillon de Bloléquin

Ces réponses, de manière plus générale, laissent à penser que le déplacement forcé était lié à

l'urbanisation, puisque le pourcentage de rapatriés revenus vers des zones urbaines (c'est à dire, vers une ville plutôt que vers un village) était plus élevé que le pourcentage de ceux qui avaient fui une zone urbaine.

Le second point de comparaison retenu pour l'analyse a été le lieu de séjour pendant l'exil.

Emplacement géographique principal dans le pays d'asile	Nombre	Pourcentage
Zone urbaine (ex. : grande agglomération, ville)	34	6,2%
Zone rurale (ex. : village, bush, camp)	518	93,8%

Tableau 4 : Emplacement géographique principal pendant l'asile des rapatriés de Bloléquin

Type d'emplacement dans le pays d'asile	Nombre	Pourcentage
Camp	343	62,1%
Hors d'un camp (ex. : village, ville, bush)	209	37,9%

Tableau 5 : Type d'emplacement pendant l'asile des rapatriés de Bloléquin

Parmi l'échantillon de personnes interrogées, 38 % des participants ont séjourné hors d'un camp (village, bush, ville ou grande agglomération) lorsqu'ils étaient dans le pays d'asile, et 62 % ont séjourné principalement dans un camp de réfugiés.⁸ En tant que telle, la distinction entre « rapatriés ayant séjourné dans un camp » et « rapatriés ayant séjourné hors d'un camp », a été utilisée comme second point de comparaison de l'étude.⁹ Ceci constituait une modification de la question initiale de la recherche, qui impliquait qu'une comparaison soit effectuée entre les rapatriés d'un exil en zone urbaine et les rapatriés d'un exil en zone rurale, qui s'appliquait davantage aux participants rapatriés de Bloléquin étant donnée leur expérience dans le pays d'asile.

Enfin, CWS a comparé les réponses entre les rapatriés urbains (c'est-à-dire, ceux qui indiquaient un retour dans une ville) et les rapatriés ruraux (c'est-à-dire, ceux qui indiquaient un retour dans un village, un camp ou la brousse). Comme le montre le tableau 2, 23% des participants ont indiqué qu'ils étaient retournés dans une zone rurale, bien qu'ils aient été physiquement situés en ville au moment de l'entretien. Cela représente probablement un mouvement de retour depuis les zones rurales vers la ville après le rapatriement initial.

Expériences liées à la fuite

Les réponses des foyers questionnés indiquent que les fuites ont principalement eu lieu en 2011 : ceci représentait 96 % de l'échantillon global interrogé et 97% des 422 rapatriés urbains ayant répondu. Les réponses à l'interview de Bloléquin ont montré que, majoritairement, les attaques de groupes armés sur leur ville ou leur quartier avaient poussé les participants à prendre la fuite. Des coups de feu proches les avaient incités à aller se cacher dans la forêt,

⁸ Particulièrement, la proportion de réfugiés d'origine rurale cherchant asile dans des sites autres que des camps était la même que celle des réfugiés d'origine urbaine : 83 des 218 participants d'origine rurale et 126 des 334 participants d'origine urbaine, représentant chacun 38 % de leur groupe respectif, laissant penser qu'il n'y avait pas de corrélation entre origine rurale et urbaine et la décision de chercher asile dans ou en dehors d'un camp.

⁹ La majorité des participants - 94% - ont indiqué que leur lieu de séjour principal pendant l'exil se trouvait dans une zone rurale, c'est-à-dire, un village ou un camp de réfugiés. Étant donné que seulement 6% des participants ont passé la plus grande partie du temps dans les villes lorsqu'ils étaient en asile, et aucun dans les grandes agglomérations, CWS n'a pas comparé les sous-groupes d'asile urbain et d'asile rural au sein des rapatriés urbains.

marquant ainsi le point de départ de leur fuite vers et au-delà de la frontière du pays. Presque tous les foyers participant à l'enquête (98 %) ont cherché asile au Liberia, également le pays d'asile des 20 foyers interrogés de Bloléquin.¹⁰

Par contre, les routes de l'exode et les causes principales de la fuite au sein du groupe de personnes interrogées d'Abidjan étaient un peu plus complexes. Pour la majorité de ce groupe (18 sur 20), le Togo fut le principal pays d'asile, suivi du Mali et du Sénégal. De nombreuses personnes interrogées ont indiqué qu'elles avaient passé quelques temps au Ghana avant d'aller au Togo. Une partie d'entre elles a quitté le Ghana car elles préféraient bénéficier de la protection dans un pays francophone.

Alors que la moitié des personnes interrogées d'Abidjan ont reconnu l'insécurité générale et / ou des conflits armés dans leur quartier comme cause principale de fuite, un certain nombre d'entre elles ont également indiqué avoir eu peur d'être prise pour cible à cause de leur affiliation politique ou de leur identité ethnique ou régionale, par ailleurs, pour au moins cinq d'entre elles, des membres de leur famille ou des amis furent tués ou pris pour cible pour ces mêmes raisons.

Conditions et expériences au cours de l'asile

La vaste majorité, 97 %, des rapatriés urbains qui étaient restés dans un camp pendant l'exil ont indiqué qu'ils étaient inscrits pour bénéficier d'une aide par rapport à 58 % des rapatriés urbains qui n'étaient pas restés dans un camp.¹¹ Presque tous les participants à l'enquête qui s'étaient inscrits pour recevoir de l'aide l'ont effectivement reçue, ce qui signifie que le fait de résider en dehors d'un camp de réfugiés ne constituait pas un obstacle à l'accès à des services essentiels tels que la santé ou l'éducation, tant que le participant s'était inscrit pour recevoir une aide.

Pendant les entretiens, plusieurs rapatriés ont indiqué qu'ils avaient continué à recevoir des rations de nourriture et d'autres formes d'aide de la part du HCR ou d'ONG alors qu'ils vivaient en dehors des camps ; ces réponses ne précisent pas s'ils avaient eu accès à cette aide pendant la totalité de leur séjour passé hors des camps ou pour une partie de leur séjour uniquement. Les soins médicaux et les médicaments étaient fournis gratuitement dans les camps, cependant des lieux autres que des camps y avaient également accès si l'on en croit certaines réponses.

Aucune différence n'a été observée lors de l'inscription pour bénéficier d'une aide ou pour accéder à l'éducation ou aux soins de santé entre les rapatriés urbains d'origine urbaine et ceux d'origine rurale, ou entre les rapatriés urbains et les rapatriés ruraux. Les réfugiés d'origine rurale étaient plus susceptibles de dépendre de l'aide que les réfugiés d'origine urbaine (53 % par rapport à 33 %) ; même chose pour les réfugiés basés dans des camps par rapport aux réfugiés basés en dehors des camps (46 % par rapport à 27 %). Cette différence est apparue encore plus évidente quand les deux variables étaient combinées : 70 % des réfugiés d'origine rurale basés dans des camps ont indiqué que l'aide était leur principale source de soutien par rapport à 39 % chez ceux d'origine urbaine.¹²

¹⁰ Les autres pays d'exil mentionnés dans l'enquête auprès des foyers étaient : le Ghana (6 réponses), le Burkina Faso (2 réponses), la Guinée (2 réponses) et le Mali (1 réponse).

¹¹ La différence était significative à 99 %.

¹² Les différences intragroupes quant à la dépendance vis à vis de l'aide n'ont pas été évaluées pour leur importance.

Le groupe qui n'était pas en exil dans un camp était quant à lui plus susceptible d'avoir recours au travail, c'est-à-dire un travail rémunéré pour le compte d'un employeur, (29 % par rapport à 19 %) et à l'agriculture (16 % par rapport à 7 %) que le groupe en exil dans un camp de réfugiés, ceci laisse supposer un accès plus facile aux terres arables et au travail en dehors des camps.¹³ Les rapatriés urbains étaient plus susceptibles d'avoir accès à la terre pendant l'exil que les rapatriés ruraux (31% par rapport à 17%).¹⁴

Les réponses obtenues lors de l'interview des rapatriés de Bloléquin et d'Abidjan montrent que la vie dans les camps de réfugiés était difficile, mais que les camps permettaient la mise en œuvre de stratégies de survie qui en revanche n'étaient pas possibles pour les réfugiés se trouvant hors de ces camps, comme par exemple le troc ou d'autres petites activités commerciales, l'aide du HCR et des ONG, et, pour quelques réfugiés, un emploi rémunéré auprès des ONG en charge de ces camps. (Les réponses de l'enquête n'ont cependant pas indiqué qu'il existait une différence concernant la dépendance au commerce entre les groupes se situant dans des camps et ceux se situant en dehors des camps.) En général, ceux qui étaient travailleurs indépendants ont indiqué qu'ils bénéficiaient d'une forme d'accès à un fond de roulement provenant d'une agence humanitaire (HCR ou ONG) ou venant de la famille ou d'amis.

Parmi les 20 rapatriés interrogés à Abidjan, une plus grande variété de sources de revenus et d'aides a été constatée chez ceux qui avaient séjourné dans des camps de réfugiés. Le rôle du HCR, en particulier, a été souligné par les rapatriés qui avaient séjourné dans des camps, un des participants a déclaré : « Lorsque nous étions en exil, le HCR était comme nos parents ».

Les conditions de vies dans les camps au Togo ont été jugées mauvaises par les rapatriés d'Abidjan qui se souviennent du manque d'eau potable et des graves problèmes d'hygiène et de salubrité. Pour certains, ce problème constituait une motivation pour trouver un nouvel endroit pour s'installer dans les zones urbaines à proximité.

Source d'aide financière dans le pays d'asile (ne s'excluent pas mutuellement)	Personnes interrogées dans les camps	Personnes interrogées hors des camps	Ensemble des personnes interrogées
HCR	13	4	17
Famille ou amis	9	3	12
Travail indépendant	6	1	7
ONG	2	2	4
Groupe religieux (église, mosquée)	2	2	4
Autre travail	2	0	2
Accueil local	0	1	1

Table 6 : Sources d'aide dans le pays d'asile d'après les rapatriés urbains d'Abidjan

Les conclusions de l'enquête indiquent que seulement un faible pourcentage (9 %) de tous les rapatriés urbains se sont déplacés à cause de menaces ou de violences subies pendant leur exil. Il s'agit d'un indicateur imprécis concernant la sécurité mais, au moins, grâce à cette

¹³ Les différences n'ont pas été évaluées pour leur importance.

¹⁴ La différence était significative à 99 %.

mesure, l'enquête n'a pas constaté de problèmes particulièrement sérieux liés à la protection pendant l'exil. Cet indicateur n'a pas non plus observé une quelconque différence entre les groupes provenant de camps de réfugiés et les groupes provenant d'autres sites.¹⁵

Les interviews effectuées auprès de rapatriés urbains ont révélé un nombre plus nuancé de problèmes liés à la protection pendant le séjour dans le pays d'asile. La majorité a déclaré qu'en général elle s'était sentie en sécurité, cependant ça n'a pas été la réponse de tout le monde :

En général, vous êtes-vous senti en sécurité pendant votre exil ?	Personnes interrogées dans les camps	Personnes interrogées hors des camps	Ensemble des personnes interrogées
Oui	13	8	21
Oui, mais avec quelques réserves	2	2	4
Non	8	7	15
Total	23	17	40

Table 7 : Réponses quant à la sécurité dans le pays d'asile chez les réfugiés urbains d'Abidjan et de Bloléquin

Pour ceux qui sont restés principalement dans des camps de réfugiés, le camp était synonyme de sécurité, en grande partie grâce à la présence des forces de sécurité des Nations Unies ou de la police du pays d'accueil. Pour ceux qui ont séjourné à l'extérieur des camps (Villes ou grandes agglomérations), la sécurité était fonction de l'étroitesse des liens entretenus avec leurs hôtes, y compris pour ceux qui possédaient de la famille dans le pays d'asile. Par contre, plusieurs participants qui avaient séjourné dans des camps de réfugiés ont exprimé leur crainte des communautés d'accueil.

En général, un plus grand nombre de personnes interrogées ont déclaré ne pas avoir personnellement été confrontées à des problèmes ou des tensions avec la communauté d'accueil par rapport à ceux qui en avaient connus. Certains ont même décrit des situations où les locaux les ont accueillis chez eux lors de leur exil, ou des interventions de la police du Liberia ou du Togo visant à les protéger. Ceux qui ont signalé des tensions, ont eu tendance à invoquer des « jalousies » liées, dans certains cas, à l'accès à l'eau, au bois à brûler, ou, dans d'autres cas, aux allocations reçues par les réfugiés et à la perception d'une richesse qu'elles créaient.

¹⁵ Un pourcentage un peu plus élevé de participants d'origine rurale ont indiqué qu'ils avaient été forcés à fuir alors qu'ils se trouvaient dans le pays d'asile, par rapport aux groupes d'origine urbaine (13% contre 8%), mais cette différence ne s'est pas avérée être statistiquement significative.

Retour - Prise de décision et processus

Le tableau ci-dessous montre le pourcentage de participants à l'enquête dans les foyers qui sont retournés en Côte d'Ivoire entre 2011 et 2015.¹⁶

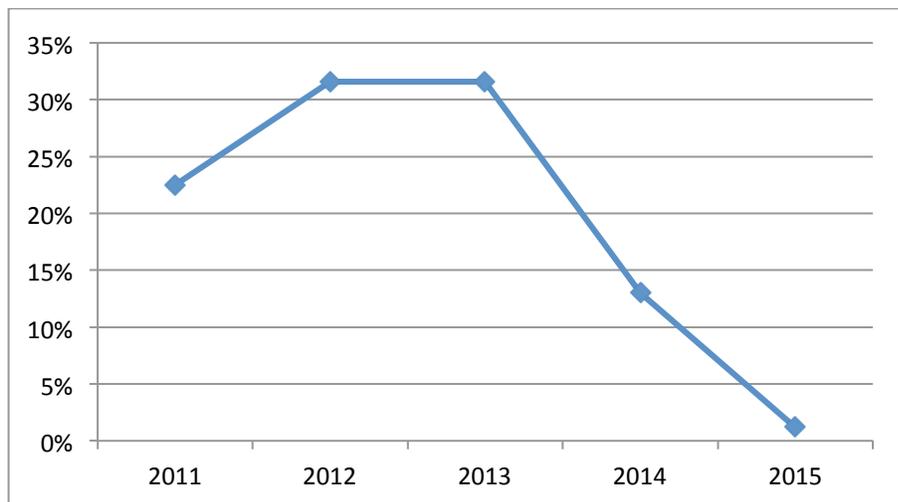


Figure 2 : Retours par année chez les participants à l'enquête de Bloléquin

Dans ce panel, le rythme des retours volontaires a connu un sommet en 2012 et s'est maintenu tout au long de 2013 avec 63 % des participants étant revenus au cours de ces deux années. Un pourcentage plus faible (13 %) est rentré courant 2014, quant au 1 % restant, il est rentré dans la première moitié de 2015.

Aucune différence quant à l'année de retour n'a été constatée en comparant les rapatriés urbains d'origine urbaine avec ceux d'origine rurale, et une faible différence a été constatée entre les rapatriés urbains et les rapatriés ruraux. Par contre, la comparaison entre les rapatriés urbains en provenance de camp et ceux en provenance de zones autres que des camps a montré une différence significative :

¹⁶ Une réponse indique un retour avant 2011 ; cette information n'est pas exprimée dans le graphique ci-dessus.

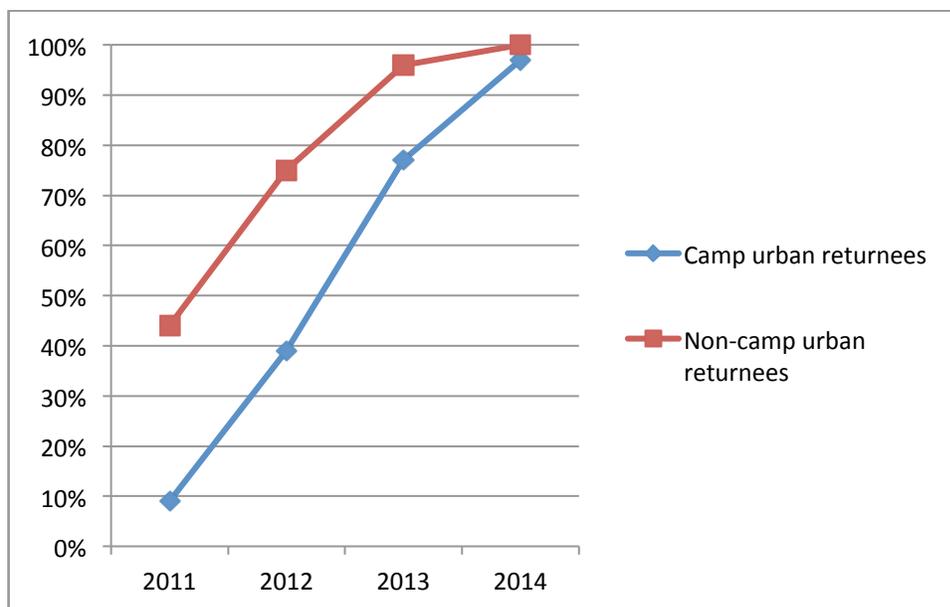


Figure 3 : Retours cumulés au sein des groupes ayant séjourné dans un camp (en bleu) et ceux ayant séjourné en dehors (en rouge), de 2011 à 2014

Les rapatriés urbains qui sont revenus à Bloléquin en provenance de zones autres que des camps de réfugiés étaient généralement rentrés plus tôt, avec 44 % d'entre eux revenus en 2011 avant que le HCR n'encourage les retours volontaires.¹⁷ Parmi les rapatriés urbains provenant de camps de réfugiés, 71 % d'entre eux ont reçu l'aide au retour du HCR par rapport à 22 % de ceux qui provenaient de zones extérieures aux camps.¹⁸

Pour plus de 60 % des foyers qui ont participé, la décision du retour a été prise principalement par le chef de famille. La décision a été prise de manière un peu plus collective au sein des foyers provenant de camps de réfugiés, mais pas de différence statistiquement significative.

Les réponses obtenues lors des interviews ont montré que, majoritairement, le retour vers la Côte d'Ivoire a été volontaire. Un ensemble de facteurs a influencé la décision des réfugiés de revenir dans leur pays d'origine. Les réponses à l'enquête dans les foyers de Bloléquin laissent à penser que l'amélioration de la situation en Côte d'Ivoire était un facteur, avec 69 % des rapatriés urbains indiquant que c'était la raison majeure de leur décision. Avec un taux de 84 %, les rapatriés ruraux étaient encore plus susceptibles d'indiquer également que c'était la raison majeure de leur décision.

Un quart des rapatriés urbains ont indiqué que la détérioration des conditions dans le pays d'asile était la raison principale de leur retour volontaire ; ce taux de réponses était à peu près cohérent au sein des deux ensembles de sous-groupes. Seulement 12 % des rapatriés ruraux ont indiqué que la détérioration des conditions pendant l'exil était leur motivation principale pour leur retour. Au cours des interviews, cependant, la détérioration des conditions a été décrite de manière plus spécifique et a été, pour certains rapatriés urbains, la cause majeure de leurs décisions. Voici quelques-uns des commentaires : « Je souffrais terriblement au Mali et j'ai dû

¹⁷ Les différences en pourcentages cumulés de retour étaient statistiquement significatives à 99 %.

¹⁸ La différence était statistiquement significative à 99 %.

rentre » ; « Le HCR ne fournissait plus d'aide ; il aurait été difficile de survivre au Togo » ; « Certaines de nos sœurs ivoiriennes ont commencé à se prostituer pour pouvoir se nourrir ».

L'appel du gouvernement ivoirien demandant à ses ressortissants de rentrer au pays a été cité comme étant la deuxième raison principale évoquée par les rapatriés d'Abidjan, mais n'a été mentionnée qu'une seule fois au sein du groupe interrogé à Bloléquin. Peu d'entre eux ont indiqué qu'une évaluation objective du niveau de paix ou de stabilité en Côte d'Ivoire avait été prise en considération dans leur décision de revenir au pays.

Un seul participant à Abidjan a indiqué que son retour n'avait pas été volontaire. Avant les élections de 2011, il avait pris part à la campagne politique en faveur du FPI et avait des craintes quant à la sécurité du retour des membres du foyer. Cependant, ses parents avaient décidé de revenir et le HCR avait mis fin à son aide ; il a donc décidé de tenter sa chance et de suivre sa famille, mais a déclaré : « Je serais toujours au Togo si le HCR n'avait pas coupé le financement ».

Expériences liées à la réintégration

Après leur retour à Bloléquin, les réfugiés urbains qui avaient séjourné dans des camps étaient les plus susceptibles d'avoir bénéficié d'une aide du HCR : 69 % de ceux qui provenaient d'un camp de réfugiés par rapport à 25 % de ceux qui avaient séjourné en exil hors d'un camp de réfugiés.¹⁹ Ces chiffres reflètent les pourcentages de réfugiés provenant de camps et de réfugiés provenant des zones hors des camps qui ont profité de l'aide au retour (par rapport à ceux qui sont rentrés par leurs propres moyens). Parmi tous les rapatriés urbains, les foyers d'origine urbaine étaient légèrement plus susceptibles que les foyers d'origine rurale d'avoir reçu une assistance au retour de la part du HCR, cependant cette différence n'était pas statistiquement significative. Aucune différence significative n'a été constatée entre les réfugiés urbains et ruraux en termes d'aide au retour reçue de la part du HCR, ou de plan d'assistance après le retour.

La plupart des participants à l'interview de Bloléquin (16 parmi 20) ont mentionné avoir reçu une forme d'aide de la part du HCR, de NGO ou des deux. Au-delà de l'ensemble des mesures d'aide fournies par le HCR pour le retour, les formes d'aides incluaient : une aide pour relancer les petites entreprises, une assistance agricole, une aide à la reconstruction de l'habitat, une aide financière en liquide et un programme « Des vivres contre du travail ». Seuls quelques-uns des rapatriés interrogés à Abidjan ont mentionné l'existence d'aides officielles similaires, généralement le versement d'un capital de départ par des ONG pour aider au démarrage d'activités commerciales.

Un certain nombre des participants d'Abidjan ont mentionné des « promesses non tenues » de la part du gouvernement qui, d'après eux, n'a pas pris les mesures adéquates pour les réintégrer. Quelques-uns ont mentionné l'aide obtenue grâce aux réseaux sociaux, par exemple, par la famille, les amis ou des groupes de la même confession religieuse. Une critique similaire a été constatée de la part des participants à l'interview de Bloléquin, l'un d'entre eux a déclaré « le gouvernement ivoirien nous avait promis une aide à la réintégration, mais aucune mesure concrète n'a été prise... les rapatriés meurent davantage du manque d'aide et de ressources dans leur propre pays que quand ils se trouvaient au Liberia ».

¹⁹ La différence était statistiquement significative à 99 %.

Dans l'ensemble, les réponses à l'enquête indiquent un pourcentage relativement élevé de foyers de rapatriés dans lesquels au moins une personne génère un revenu. Ce pourcentage était de 98% dans le sous-groupe d'origine rurale et de 89% dans le sous-groupe d'origine urbaine. Les taux d'emploi sont à peu près égaux entre les rapatriés urbains et ruraux (91% contre 90%), cependant un pourcentage plus élevé de rapatriés ruraux a déclaré qu'une personne au sein de leur foyer cherchait du travail (80% contre 65% chez les rapatriés urbains).²⁰

L'origine urbaine semble avoir un lien avec la perception des possibilités de moyens de subsistance et de revenus. Parmi les rapatriés d'origine urbaine revenus dans une ville, le pourcentage de participants ayant indiqué que les sources de revenu s'étaient améliorées était à peu près similaire au pourcentage de rapatriés ayant indiqué qu'elles se dégradait. Le pourcentage le plus élevé revenait aux participants ayant indiqué que les sources de revenu étaient restées les mêmes. Au sein du groupe d'origine rurale, cependant, les réponses tendaient à pencher en faveur d'une dégradation des sources de revenu.²¹

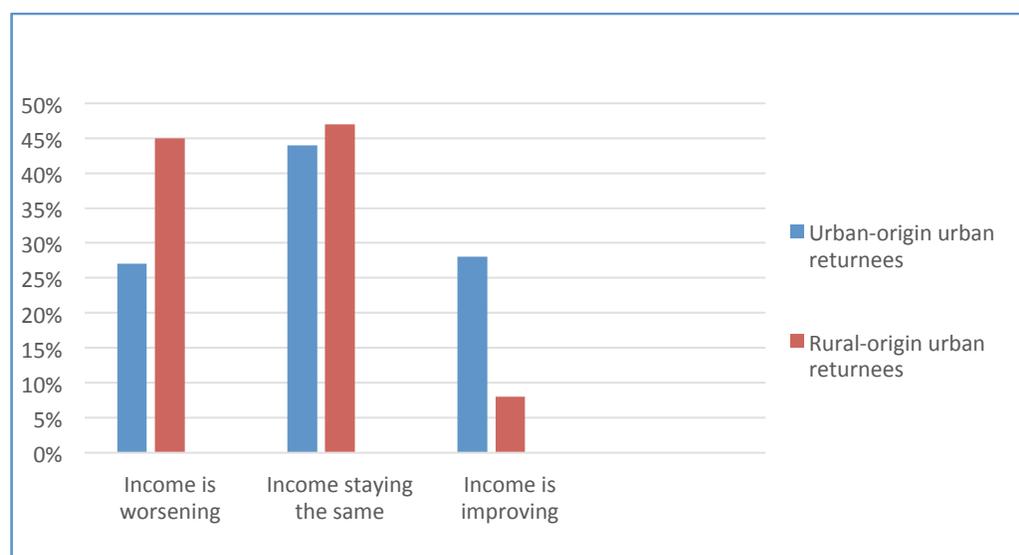


Figure 4 : Tendances des revenus rapportées par les rapatriés urbains de Bloléquin

Il a également été demandé aux rapatriés de Bloléquin si leurs conditions de vie s'étaient améliorées depuis leur retour au pays. Parmi les rapatriés d'origine urbaine, 70 % ont répondu par l'affirmative, contre seulement 43 % parmi les rapatriés d'origine rurale.²² Cela indique un niveau plus élevé d'insatisfaction chez les rapatriés d'origine rurale vers la ville que parmi leurs homologues d'origine urbaine. Cela s'explique en partie par les différentes perceptions des tendances de l'évolution des revenus entre ces deux sous-groupes. Les rapatriés d'origine rurale vers la ville ont également indiqué un niveau d'aide moins important de la part d'autres membres de la famille et un niveau plus élevé d'insatisfaction à l'égard des services de l'administration locale, ce qui peut également contribuer aux réponses des sous-groupes à la question de savoir si les conditions de vie se sont améliorées depuis le retour.

²⁰ En 2014, l'OIT estimait que le taux national ivoirien de participation à la vie professionnelle était de 81% pour les hommes et de 53% pour les femmes. (Voir : <http://data.worldbank.org/indicator/SL.TLF.CACT.FE.ZS>)

²¹ Ces différences n'ont pas été évaluées pour leur importance statistique.

²² La différence est significative à 99 %.

Par comparaison, les rapatriés ruraux ont répondu un peu plus positivement à ces questions que les rapatriés en milieu urbain : 72% ont répondu que les conditions de vie s'étaient améliorées depuis le rapatriement, comparativement à 64% des rapatriés urbains. Les rapatriés ruraux étaient également plus optimistes que les rapatriés urbains en ce qui concerne les tendances liées aux revenus (voir figure 4). Étant donné que 87% du groupe des rapatriés ruraux étaient d'origine rurale, cela indique que les ménages d'origine rurale qui sont retournés au départ dans les zones rurales ont tendance à avoir de meilleures conditions de vie que ceux qui sont retournés directement en ville.

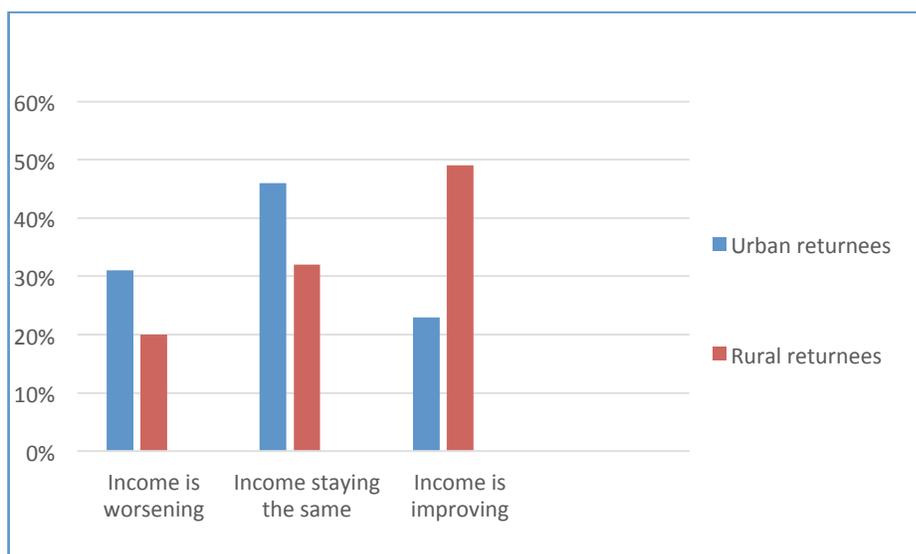


Figure 4 : Tendances des revenus rapportées par les rapatriés urbains et ruraux

Les réponses à l'interview, à Bloléquin comme à Abidjan, ont peint un tableau peu réjouissant de la situation. Majoritairement, les rapatriés ont indiqué qu'ils ne se sentaient pas sur la bonne voie pour reprendre leur vie. Ils ont cité un certain nombre de difficultés : le manque d'opportunités professionnelles, l'insécurité alimentaire, des conditions de logement médiocres, ainsi que le risque d'éviction. Une personne interrogée à Abidjan a estimé que 85 à 90 pour cent des rapatriés vivent dans la pauvreté (en comparaison, le taux national de pauvreté urbaine en 2015 était de 36%).²³ Plusieurs ont expliqué qu'ils avaient perdu des biens – terres agricoles, propriétés, fournitures commerciales – pendant ou après leur fuite. Sans accès à ces biens ou à toute autre forme de fond de roulement, ils sont en « mode de survie », travaillant quand ils le peuvent, mais sans avoir assez de revenus pour couvrir les dépenses de leur foyer, encore moins pour réaliser les économies nécessaires à l'activité d'une petite entreprise commerciale.

Ceci étant dit, les récits collectés lors des entretiens mettent en relief des développements positifs, tout du moins si l'on prend comme comparaison la vie dans les pays d'asile. Les rapatriés ont noté que la qualité de l'alimentation s'était améliorée (à défaut de se trouver en quantité suffisante), ainsi que les conditions d'hygiène et de salubrité. Un certain nombre

²³ Chiffre basé sur les données de la Banque mondiale. Voir : <http://data.worldbank.org/indicator/SI.POV.URHC?view=chart>

d'entre eux ont indiqué qu'au moins leur famille est à présent réunie, et qu'ils peuvent se déplacer en toute liberté, ce qu'ils ne pouvaient pas faire de manière systématique lorsqu'ils étaient réfugiés. Plusieurs ont mentionné l'avantage intrinsèque de se retrouver tout simplement chez soi : « vivre chez soi est mieux que de vivre en exil à l'étranger », a déclaré une personne.

Les résultats de l'enquête menée auprès des ménages ont montré que les rapatriés urbains basés dans des camps (34 %) étaient un peu plus susceptibles de recevoir des rations alimentaires que ceux qui avaient séjourné en dehors des camps (24 %), et semblaient bénéficier de ces aides plus longtemps.²⁴ Ceci pourrait vouloir dire que l'insécurité alimentaire était légèrement plus élevée parmi les rapatriés en provenance de camps de réfugiés ; il est cependant possible que cette différence soit le reflet d'une tendance de la part des rapatriés des camps de réfugiés à favoriser l'attribution ou la remise de rations alimentaires. En comparaison, aucune différence significative n'a été observée en ce qui concerne les indicateurs de sécurité alimentaire parmi les groupes d'origine rurale et urbaine.

Les taux d'accès à la terre rapportés par les groupes en provenance des camps de réfugiés et les groupes qui n'étaient pas dans des camps étaient quasiment similaires (respectivement 64 % et 68 %). Parmi l'ensemble des rapatriés urbains qui ont accès à la terre, 90 % ont indiqué qu'ils produisaient et 85 % de ceux qui produisaient consommaient principalement des produits agricoles (plutôt que de les vendre sur les marchés).

Les rapatriés en provenance de camps de réfugiés et ceux provenant d'autres sites n'ont pas rapporté de différences significatives quant au taux d'inscription scolaire des enfants en âge d'aller à l'école – aux alentours de 70 % pour les deux groupes – ni quant à l'accès aux soins médicaux. Un pourcentage légèrement plus faible d'enfants venant de foyers d'origine rurale sont inscrits à l'école, 60 %, contre 68 % pour les enfants provenant de foyers d'origine urbaine (Ce chiffre est comparable au taux national net de scolarisation en primaire, qui était de 69% en 2013).²⁵ De manière plus significative, 65 % des foyers d'origine rurale ont déclaré avoir accès aux soins médicaux par rapport à 92 % des foyers d'origine urbaine.²⁶

Les réponses à l'enquête ont révélé une différence de perception des services publics locaux entre les sous-groupes d'origine rurale et eux d'origine urbaine, comme le montre la figure 4 ci-dessous.

²⁴ Ces différences sont significatives respectivement à 95 % et 99 %.

²⁵ Basé sur les données de l'UNESCO. Voir : <http://data.worldbank.org/indicator/SE.PRM.NENR?view=chart>

²⁶ Cette différence est significative à 99 %.

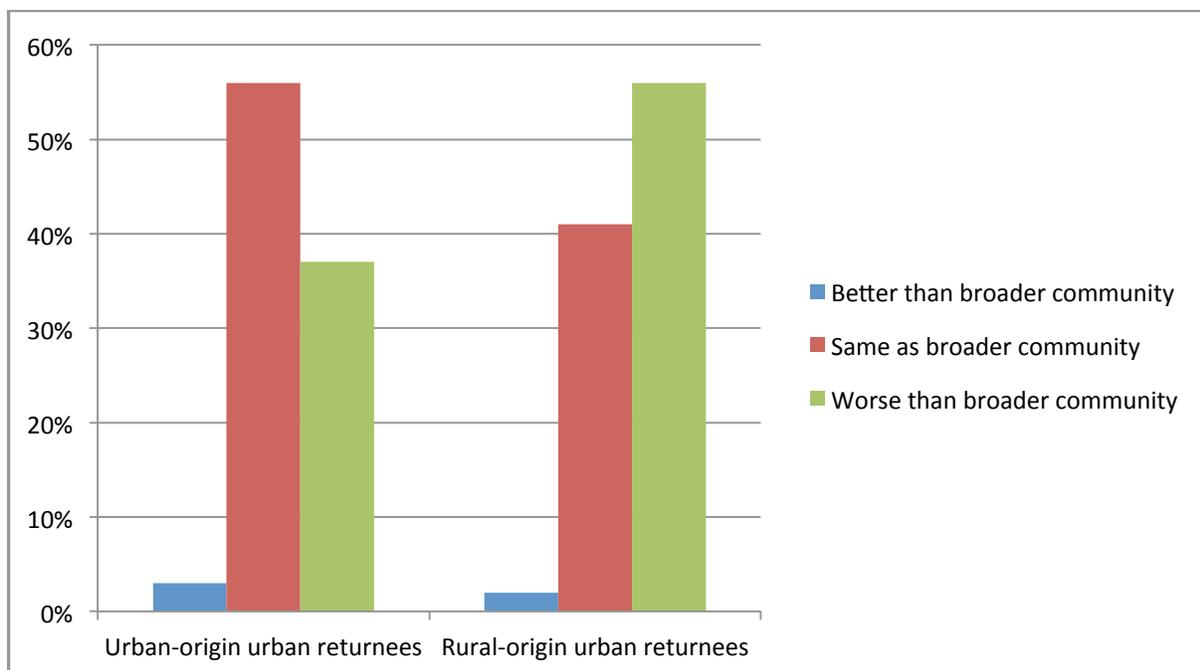


Figure 5 : Comment décririez-vous les services fournis aux rapatriés par le gouvernement local ?

Ces réponses montrent que la confiance envers les services offerts par le gouvernement local est moindre parmi les rapatriés urbains en provenance de zones rurales que parmi ceux en provenance de zones urbaines.

Les résultats de l'enquête menée auprès des foyers indiquent que la plupart des rapatriés urbains avaient trouvé une habitation permanente au moment de l'enquête effectuée par CWS. La tendance était légèrement plus élevée chez ceux qui n'avaient pas séjourné dans un camp de réfugiés (94 %) que chez ceux qui provenaient d'un de ces camps (87 %) ; et un pourcentage légèrement plus élevé de rapatriés en provenance d'un site autre qu'un camp de réfugiés étaient revenus dans l'habitation qu'ils avaient fuie (65 %) par rapport aux rapatriés provenant d'un camp (54 %).²⁷ Cette différence était plus marquée entre les sous-groupes d'origine urbaine et ceux d'origine rurale, avec 62% des premiers indiquant qu'ils étaient revenus dans le même logement qu'ils avaient fui, contre 46% des seconds. De plus, parmi ceux qui ne revenaient pas de camps, une différence majeure a pu être constatée entre les rapatriés d'origine urbaine, dont 73% sont retournés dans la même maison qu'ils avaient fuie, et les rapatriés d'origine rurale, dont seulement 43% sont retournés dans leur maison.²⁸

Le problème de l'accès au logement a été très souvent évoqué dans les réponses des personnes interrogées lors des interviews. Au moins 13 parmi les 20 rapatriés de Bloléquin ont déclaré qu'ils n'avaient pas été en mesure de revenir dans leur habitation d'origine parce qu'elle avait été détruite ou n'avait pas encore été réhabilitée. Le logement était une source majeure de grief parmi les personnes interrogées à Abidjan et à Bloléquin, les rapatriés urbains faisant état de conditions de logement médiocres, de surpeuplement (provoquant dans certains cas le morcellement de la famille) et de menaces d'expulsion.

²⁷ Ces différences sont toutes les deux significatives à 95 %.

²⁸ Cette différence est significative à 99 %.

En général, les rapatriés urbains étaient un peu moins susceptibles que les rapatriés ruraux de retourner dans la maison ou le logement qu'ils avaient fui (e) et moins susceptibles d'être propriétaires de leur maison, et plus enclins à louer ou à être hébergés comme invités (voir figure 5).

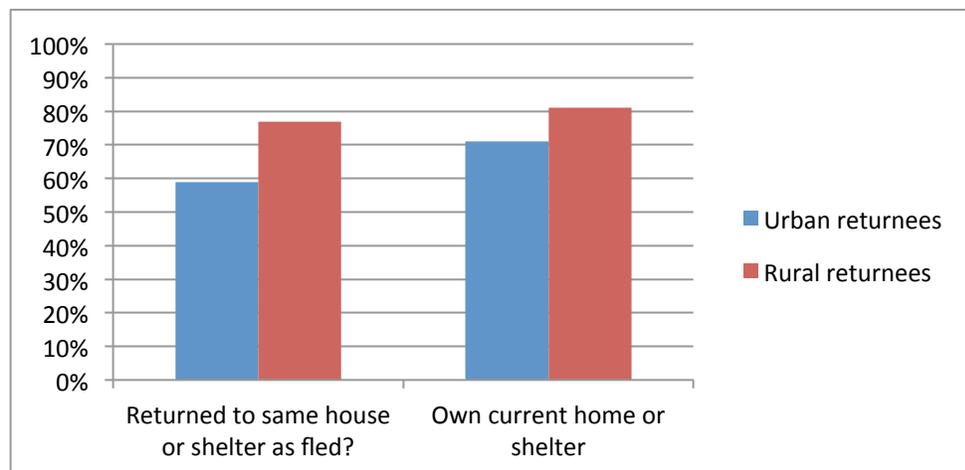


Figure 6 : Accès au logement ou à l'hébergement, rapatriés urbains et ruraux

Les réponses à l'enquête auprès des foyers, ainsi que les réponses aux interviews de Bloléquin, indiquent un sentiment général de sécurité, ou au moins aucun exemple spécifique d'insécurité n'a été mentionné. Plus de 80 % des participants à l'enquête à Bloléquin ont indiqué qu'ils se sentaient en sécurité dans la communauté dans laquelle ils vivaient, et plus de 90 % ont précisé qu'ils n'avaient pas été forcés à partir depuis qu'ils étaient revenus chez eux. Aucune différence n'a été constatée quant au sentiment de sécurité ou aux craintes d'atteinte à l'intégrité physique entre ceux provenant de camps de réfugiés et ceux provenant d'autres sites, et seulement une petite différence parmi les rapatriés urbains entre les sous-groupes d'origine urbaine et ceux d'origine rurale.

Ce sentiment de sécurité s'est retrouvé dans les réponses collectées lors des interviews, parmi lesquelles 16 personnes sur 20 ont déclaré qu'elles se sentaient complètement en sécurité. La présence de la police et des militaires a été citée par au moins sept rapatriés comme facteur clé du sentiment de sécurité éprouvé lors du retour. Un homme a expliqué, qu'au début, il craignait pour sa sécurité personnelle jusqu'à ce que d'autres réfugiés commencent à revenir et que la police soit plus présente.

Pour les quelques personnes qui ont exprimé leurs craintes, ces dernières étaient liées à la perception de leur affiliation politique ou des menaces partisans réelles. Une personne a souligné ses inquiétudes quant à ce qui pourrait arriver pendant les élections prévues plus tard dans l'année.

Les réponses relatives aux questions de sécurité parmi les personnes interrogées à Abidjan étaient plus variées : 11 d'entre elles ont déclaré qu'elles se sentaient en sécurité, ce qui n'était pas le cas pour 8 d'entre elles. La présence de gangs est citée comme étant la principale cause d'insécurité ; ceci a été même mentionné parmi les rapatriés qui ont déclaré se sentir en sécurité en général (c'est-à-dire : « oui, à part les gangs »). Comme à Bloléquin, quelques rapatriés ont fait part de leur crainte de voir une nouvelle montée de la violence à l'approche des élections.

Seulement 52 % des rapatriés urbains ont indiqué être en possession d'une carte nationale d'identité, contre 72 % des rapatriés ruraux.²⁹ Les rapatriés en provenance des camps de réfugiés se sont avérés être moins susceptibles de posséder des cartes nationales d'identification par rapport à ceux en provenance de sites autres que des camps. (47 % par rapport à 58 %). La plupart des participants à l'enquête ont indiqué que cela constituait leur forme d'identification la plus importante, donc même si la différence est faible, elle pourrait quand même avoir son importance dans le ciblage de l'aide apportée aux rapatriés pour leur assurer un accès aux documents légaux essentiels.

Conclusions

De manière plus générale, les résultats de l'enquête auprès des foyers suggèrent que le fait d'avoir passé du temps dans un contexte autre que celui d'un camp de réfugiés a pu avoir un « effet d'urbanisation » sur la population des rapatriés. (Voir tableau 7 ci-dessous).

Réfugiés d'origine rurale	Total	Retour vers une zone urbaine	Retour vers une zone rurale
Camp	135	40%	60%
Hors des camps	83	59%	41%

Table 7 : Répartition des réfugiés d'origine rurale à leur retour, échantillon de Bloléquin

Ceci ne signifie pas que le fait de résider hors d'un camp est un facteur déterminant, mais ceci laisse penser que la réalité de la vie de réfugié hors d'un camp, ou les caractéristiques ou les circonstances entourant les réfugiés qui sont plus susceptibles de vivre en dehors des camps, influence les décisions lors du retour.

Il semble que les rapatriés urbains d'origine rurale ont davantage compté sur l'aide humanitaire pendant l'exil que ceux d'origine urbaine, comme en témoignent les pourcentages indiquant que l'assistance était la principale source de survie des ménages pendant la période d'asile. Étant donné que les taux d'inscription pour bénéficier de l'assistance étaient à peu près les mêmes entre ces deux sous-groupes, ceci laisse à penser que le groupe d'origine urbaine s'est davantage reposé sur ses capacités d'autosuffisance, c'est-à-dire des moyens de subsistance de base plus importants, capital social et humain entre autres, sur lesquels s'appuyer lors de l'exil. Les interviews des rapatriés en provenance de sites autres que les camps ont illustré l'importance des relations sociales, en particulier avec les membres de la communauté d'accueil, dans la recherche de moyens de subsistance par le commerce ou pour garantir leur sécurité personnelle.

Les rapatriements volontaires ont commencé plus tôt chez les réfugiés qui se trouvaient hors des camps que chez les autres. Ces retours n'ont pas été organisés de manière officielle par le HCR et semblent être intervenus avant que les procédures de rapatriements volontaires aient été mises en œuvre. Ceci peut être vu comme étant positif puisque cela montre que les réfugiés

²⁹ La différence était significative à 99 %.

qui ont séjourné hors des camps ont pu accéder aux informations et aux ressources nécessaires pour prendre des décisions en toute connaissance de cause quant à leur retour, indépendamment de tout facteur externe. Alors que ces observations indiquent que l'aide officielle n'est pas forcément nécessaire aux réfugiés qui ont séjourné hors des camps pour revenir au pays, cela ne signifie pas nécessairement que les retours « spontanés » ne doivent pas être pris en compte dans la planification des rapatriements et de l'intégration ; mais que les types et les niveaux d'assistance offerts après le rapatriement doivent être envisagés indépendamment du besoin d'assistance pour organiser le rapatriement lui-même.

Une énorme différence a pu être notée dans la perception du niveau d'aisance matérielle entre les rapatriés d'origine urbaine et les rapatriés d'origine rurale se caractérisant, pour les seconds, par des réponses plus négatives aux questions relatives à la tendance des revenus ou à l'amélioration des conditions de vie, étant revenus depuis un ou deux ans au moment de l'enquête auprès des foyers. Tandis que l'accès à un moyen de subsistance et à des activités génératrices de revenus est nécessaire pour tous les rapatriés, les réfugiés d'origine rurale revenus à Bloléquin semblent être confrontés, ou tout au moins, semblent ressentir des difficultés supplémentaires pour rétablir ces moyens de subsistance. Cela peut justifier une attention particulière pour accéder aux ressources productives et aux services essentiels par les rapatriés d'origine rurale en milieu urbain.

Un pourcentage élevé de participants à l'enquête ont indiqué qu'ils avaient obtenu un logement permanent mais, de façon générale, le logement était aussi une source de difficultés rencontrées par la plupart des rapatriés urbains tel que mentionné lors des interviews, particulièrement parmi ceux d'origine rurale qui ne possédaient pas de logement préalable sur le lieu de rapatriement. Les efforts pour améliorer l'accès au logement ne doivent pas se concentrer uniquement sur la reconstruction de logements auparavant occupés par les rapatriés (c.-à-d. les rapatriés revenant dans la même zone urbaine qu'ils avaient fuie), mais également faciliter l'accès à un logement permanent parmi les rapatriés d'origine rurale qui n'ont pas de logement vers lequel revenir en zone urbaine. Cela permettrait de veiller à ce que les efforts visant à faciliter l'accès au logement n'excluent pas par inadvertance les rapatriés d'origine rurale qui retournent dans les villes ou les petites agglomérations.

Malgré les inquiétudes évoquées au sujet des conditions matérielles, les rapatriés urbains ont également exprimé l'importance de simplement retourner chez eux ou de retrouver leur famille ; d'autres ont évoqué la douleur causée par la perte de la relation avec les êtres chers. Pour ceux qui éprouvent des difficultés, une assistance psychologique, si elle est présente au sein de la communauté, peut s'avérer être une aide précieuse.

La criminalité a été mentionnée comme étant une menace à Abidjan beaucoup plus qu'à Bloléquin. Les problèmes liés à la protection dans les plus grandes zones urbaines proviennent plus de la criminalité générale et de la capacité de la police à assurer la sécurité des citoyens plutôt que de menaces proférées exclusivement à l'encontre des rapatriés. Le fait de déterminer la fréquence et les types d'interactions que les rapatriés ont avec la police pourrait permettre de savoir s'il existe des obstacles particuliers que les rapatriés rencontrent pour accéder à la protection par rapport à l'ensemble des résidents urbains.